



*Doux en redressement judiciaire :  
le Conseil général sera présent aux côtés des autres acteurs publics*

- - -

A l'occasion de la Commission permanente du 4 juin 2012, le Président du Conseil général, **Pierre Maille** a évoqué devant l'Assemblée départementale la situation dans laquelle est plongé le groupe DOUX, suite à la décision du Tribunal de Commerce de Quimper de prononcer la mise en redressement judiciaire de l'entreprise, à la demande de Monsieur Charles DOUX.

Le Président du Conseil général a dit son inquiétude quant à l'avenir d'un groupe industriel, important pour la production agricole, l'industrie agroalimentaire et les activités qui leur sont liées.

Le Conseil général sera présent, aux côtés de l'Etat et des autres collectivités, dans les réunions de travail appropriées pour suivre la situation et prendre les mesures utiles à la sauvegarde des emplois.

Pour le Président du Conseil général du Finistère, les enjeux essentiels sont d'assurer la pérennité des emplois, de l'outil de travail, des savoir-faire et des centres de décision sur le bassin de Châteaulin et en Bretagne, et de préserver et de stabiliser la filière avicole et toute l'activité induite.